



# La pulvérisation

Le choix du matériel - La mise en œuvre - La législation



**Point Vert**



**Magasin Vert**

*La nature est notre métier*

# Le matériel

L'application de produits fongicides, insecticides et désherbants permet de lutter contre les champignons parasites, les insectes nuisibles et les mauvaises herbes. La mise en œuvre de cette "pharmacie du jardin" à l'aide d'un pulvérisateur est une technique efficace, économique et respectueuse de l'environnement pour peu que l'on suive quelques bons usages.

## Les modèles de pulvérisateurs



- **Pulvérisateur à gâchette (de 0,5 à 2 L utiles).**  
Surtout destiné à l'humidification des plantes. Le petit pression préalable est très pratique pour des applications localisées de produits (balcon, terrasse, véranda). C'est un appareil très confortable à l'usage car moins de fréquence de pompage et très maniable.

- **Pulvérisateur à pression préalable (de 1 à 8 L utiles).**  
La mise en pression se fait par pompage manuel avant pulvérisation. C'est le bon compromis en usage amateur pour un jardin jusqu'à 800 m<sup>2</sup>.



- **Pulvérisateur à pression entretenue (de 12 à 18 L utiles).**  
Fonctionne à l'aide d'un levier de pompage offrant une pression plus constante. À privilégier pour l'application de tous types de traitements par les utilisateurs de grands volumes (vergers, potagers, grands jardins...).

- **Pulvérisateur sur batterie rechargeable (de 3,5 à 18 L utiles).**  
Plus besoin de pomper. L'autonomie proposée permet d'effectuer sans effort les traitements avec une pression régulière.

### Le conseil en plus

Il est préférable de posséder deux pulvérisateurs : l'un pour les tâches de désherbage, l'autre pour effectuer les traitements contre insectes et maladies.

## Les types de buses

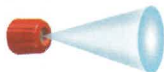
Pour respecter les dosages inscrits sur l'étiquette du produit phytosanitaire, il existe différents types de buses avec plusieurs valeurs de débits (litres/mn) matérialisées par un code couleur.



- **Buse à jet plat de type "miroir"**  
Produit un jet de grande largeur pour le désherbage "en plein".



- **Buse à jet plat de type "pinceau"**  
Produit un jet plat de petite largeur pour le désherbage localisé et les traitements spécifiques (démoussage de toiture, traitement du bois).



- **Buse universelle à turbulence**  
Produit un jet conique (creux) pour les traitements insecticides et fongicides.

## Les accessoires pour mieux traiter, plus d'économie et plus de confort



- **Lance télescopique**  
Indispensable pour les arbres et les plantes grimpantes.



- **Rampe de désherbage**  
Munie de 3 ou 4 buses pour le désherbage en grande largeur.



- **Limiteur de pression**  
Offre une pression constante en sortie de buse assurant une meilleure efficacité du désherbage et une économie de produit.



- **Rampe potagère**  
Permet de traiter 2 rangs de légumes en 1 seul passage.



- **Cache herbicide**  
Indispensable pour effectuer en toute sécurité les opérations de désherbage localisées.

# La mise en œuvre

## La préparation avant traitement



### 1- Acheter le bon produit

À chaque problème sa réponse appropriée. Nos vendeurs vous guideront dans l'achat du bon produit pour le bon usage.



### 2- Lire l'étiquette

Vous trouverez sur l'emballage toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du produit. Lisez-les... et suivez-les!



### 3- Bien s'équiper

Au même titre que les médicaments, l'utilisation de produits phytosanitaires nécessite certaines précautions. Utilisez un matériel en bon état; protégez-vous et protégez vous proches dès la préparation de la bouillie.



### 4- Respecter les doses

Les fabricants de produits de traitements sont tenus d'indiquer avec précision à quelle concentration le produit doit être dilué. Conformez-vous scrupuleusement aux doses préconisées, même si elles vous paraissent faibles. Un surdosage ne renforcera pas l'efficacité du traitement mais risque de nuire à la plante et à l'environnement.



### 5- Ne pas manger ni boire ni fumer pendant la préparation et la pulvérisation

L'ingestion de produit doit être évitée. Pensez aussi à vous rincer les mains.



### 6- Confectionner la bouillie

Pour les poudres mouillables, préférez une dilution au préalable dans un seau et remuez énergiquement pour qu'il ne reste pas de grumeaux. Pour les produits liquides et les granulés dispersables, versez un peu d'eau au fond du pulvérisateur, ajoutez la quantité en volume de produit, puis le restant d'eau. Fermez l'appareil et secouez pour obtenir un mélange homogène. Pour les sachets hydrosolubles, agitez la solution directement dans la cuve du pulvérisateur. Ne mélangez jamais plusieurs produits entre eux. Il peut y avoir des réactions chimiques nuisibles à la qualité du traitement et néfastes pour la plante ou l'environnement.

## Le conseil en plus

Il est possible de visualiser les surfaces traitées (notamment en désherbage) par addition d'un colorant dans la bouillie. Au bout de quelques heures, la coloration disparaîtra.

## La pulvérisation



### 1- Tenir compte des conditions climatiques

Traitez par temps doux (de 10 à 20 °C) et non venteux. Intervenez de préférence le matin pour les traitements de printemps et d'été, en début d'après-midi pour les pulvérisations d'automne et d'hiver. Pour bien faire, il ne doit pas pleuvoir pendant les 3 à 5 heures suivant la pulvérisation.



### 2- Respecter l'environnement

Évitez tout ruissellement des produits vers les points d'eau.



### 3- Traitement insecticide ou fongicide

Pulvériser de façon homogène à environ 50 cm

du feuillage. Le produit doit recouvrir l'ensemble de la végétation mais ne doit pas ruisseler. Pour les produits de traitement d'hiver, de fin d'hiver et les anti-cochenilles, laissez ruisseler le long du tronc et des branches afin qu'il y ait une bonne imprégnation des anfractuosités des écorces.



### 4- Traitement herbicide

L'application d'un désherbant se réalise à une distance de 20-30 cm du sol quand la température est supérieure à 12 °C. Ne traitez pas l'intégralité d'une zone imperméable (dallage, terrasse...) surtout si elle est en pente. Le produit qui n'atteint pas la mauvaise herbe est gaspillé et il y a risque de ruissellement.



## Après le traitement



### 1- Ne pas jeter le reste de bouillie au fossé ou à l'égoût

Ne préparez que la quantité de produit nécessaire. Pour rincer proprement le pulvérisateur, remplissez-le d'un litre d'eau claire et pulvérisez sur une zone déjà traitée.



### 2- Respecter les délais avant récolte

Dans le cas d'une pulvérisation sur potager ou verger, reportez-vous à l'étiquette pour connaître l'attente à respecter entre traitement et consommation des fruits ou légumes. Par défaut, patientez 7 jours.



### 3- Ranger les produits hors de portée des enfants et des animaux domestiques

Conservez-les dans leur emballage d'origine, sans les transvaser, dans une armoire spécifique.



### 4- Entretenir son matériel

À la fin du traitement avec un pulvérisateur à pression préalable, purgez l'air sous pression en appuyant

sur la soupape de sécurité, puis ouvrez le pulvérisateur en dévissant la pompe. Pensez à nettoyer les filtres qui protègent la cuve et la lance. Les buses sont les pièces qui s'abîment le plus facilement, n'hésitez pas à les remplacer régulièrement. En cas de difficulté de montée en pression ou de fuites, changez les joints toriques de la pompe ou de la cuve. Lubrifiez-les au moins une fois par an avec une graisse silicone, l'étanchéité sera meilleure. Stockez le pulvérisateur toujours vide, dans un endroit abrité, obscur et frais mais non gélif.



### 5- Éliminer les emballages

Lors de la dernière utilisation d'un bidon, rincez-le 3 fois à l'eau claire en versant l'eau de rinçage dans le pulvérisateur puis pulvérisez sur les plantes traitées. Mettez le bidon rincé dans votre poubelle ménagère après l'avoir rendu inutilisable en le perçant ou le pliant. Les produits périmés ou non utilisés peuvent être confiés à la déchetterie ou rapportés sur le lieu d'achat qui les transmettra à une entreprise spécialisée dans le recyclage.



## Législation

La législation sur les produits phytosanitaires est très rigoureuse. L'offre mise à votre disposition en magasin fait l'objet d'examen particuliers de la part des autorités. L'homologation et la présence obligatoire de la mention "emploi autorisé dans les jardins" sont la garantie d'un produit spécialement conçu pour votre jardin. Nos vendeurs sont formés à la vente-conseil et à l'application des produits phytosanitaires. Ils vous aideront à choisir un matériel adapté, à protéger votre santé, votre environnement et vous conseilleront sur les bonnes pratiques de traitements au jardin : le bon produit, la bonne dose au bon moment. Bon Jardinage!



Parce que c'est dans la nature que notre métier puise ses racines, Magasin Vert et Point Vert s'engagent à vous guider dans votre volonté de protéger l'environnement. Dans nos publications et nos points de vente, ce signe vous permet de repérer facilement les informations et gestes pour un jardinage plus responsable.

Mettre en pratique tous nos conseils? Obtenir des services supplémentaires?  
Rien de plus simple... il vous suffit de consulter votre spécialiste ou notre site internet

[www.magasin-point-vert.fr](http://www.magasin-point-vert.fr)

 **Point Vert**  **Magasin Vert**

La nature est notre métier

